PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : Mercredi 2 novembre 2022 à 20h 00 salle de conseil

Présents : Mmes .Delaune, Guilloy, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Louveau, Montiège, Renaud, Touzet.
Absents excusés : Mr Leroy Battu (excusé 1 pouvoir donné à M. Touzet), Mme Brault
Secrétaire : M. Louveau

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2022
- Présentation projet implantation ferme photovoltaïque
- Délibération Remboursement des frais kilométrique des bénévoles assurant la gestion de la médiathèque.
- Délibération : Révisions des tarifs de location des salles et du cimetière
- Etude demande exonération loyer salon coiffure en novembre 2022
- Etude demande achat d'une parcelle communale par un propriétaire privée
- Etude demande achat d'un morceau de domaine public rue des Gerbauds à un particulier
- Questions diverses

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Présentation projet implantation ferme photovoltaïque

Le Maire informe le conseil municipal que les personnes n'ont pas pu venir exposer leur projet de ferme photovoltaïque. Ce point est donc reporté au prochain conseil municipal de décembre.

3. Délibération Remboursement des frais kilométrique des bénévoles assurant la gestion de la médiathèque.

M. le Maire expose la demande pour le remboursement des frais kilométriques des bénévoles assurant la gestion de la médiathèque.
En effet, certains bénévoles utilisent leur véhicule personnel afin de se rendre à des formations ou restituer des livres à Châteauroux ou Le blanc.
Une discussion s'ouvre au sein du conseil municipal avec des avis divergents.

Le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations notamment sur la fréquence de ces déplacements avant de se prononcer. Ce point est donc reporté au prochain conseil municipal de décembre.

4. Délibération : Révisions des tarifs de location des salles et du cimetière

Après le travail de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de la nouvelle tarification suivante pour la location des salles Gaston Chérau, et de Rencontre applicables à partir du **1 janvier 2023.**

Tarifs des salles

Année	1er jour sans repas	Par jour supplémentaire	1 jour avec repas	Par jour supplémentaire avec repas	Vin d'honneur
Salle rencontre sans cuisine	70 €	40 €			
Salle Rencontre avec cuisine & vaisselle			120 €	50 €	40 €
Gaston Chérau sans cuisine	150 €	120 €			
Gaston Chérau avec cuisine & vaisselle			225 €	100 €	
Ensemble des 2 salles + cuisine & vaisselle			300 €	100 €	150 €

Concernant les tarifs du cimetière M. le Maire expose le prix unitaire des cases de columbarium et cave urne qui viennent d'être commandées en août.
Coût d'une cave urne 1436 € TTC et d'une case de columbarium 907 € TTC.
Une discussion s'ouvre au sein du conseil municipal notamment s'il faut ou non répercuter la totalité du coût de ces achats aux demandeurs. Si oui, comment le faire en fonction des quelles durées 15 ans, 30 ans 50ans ?

Le Maire propose d'aller demander les tarifs pratiqués dans les autres communes aux alentours de Prissac (dont le Blanc et Argenton-sur-Creuse) et de reporter ce point au prochain conseil municipal de décembre.

5. Etude demande exonération loyer salon coiffure en novembre 2022

M. le Maire informe le conseil municipal que le salon de coiffure vient d'être reprit par une nouvelle gérante.
Le Maire a signé le 28 octobre, les documents chez Maître Guilbault, avec la cédante et la repreneuse du salon de coiffure. Il s'agit d'une reprise du bail de location commercial déjà en cours.

La repreneuse sollicite la mairie pour une exonération du 1er loyer de novembre 2022.

Aussi, le Maire, afin soutenir la reprise de cette activité économique et son installation, propose une **annulation du loyer de novembre 2022**
Après délibération le conseil municipal à l'unanimité vote une exonération du loyer de novembre 2022

6. Etude demande achat d'une parcelle communale par un propriétaire privée

Le Maire informe le conseil municipal qu'une société forestière « Ecotree », dans le cadre d'un de leur projet forestier, vient de solliciter la commune pour acquérir une parcelle de terrain cadastrée ZD N° 16 de 1 798 m² appartenant à la commune de Prissac ;
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, valide la vente de cette parcelle pour la somme pour la somme de mil sept cent quatre-vingt-dix-huit euros net vendeur (1 798 €),

7. Etude demande achat d'un morceau de domaine public rue des Gerbauds à un particulier

Dans le cadre d'un achat d'une habitation au 13 route de Bélâbre AB 339 et AB 529, une future habitante de Prissac souhaite acquérir un bout de terrain d'environ 45 m² situé derrière côté rue des Gerbauds (voir plan ci-joint), dont la commune de Prissac est propriétaire.
Ce bien n'a pas de numéro cadastral car il s'agit actuellement d'une partie en voirie située dans une impasse de la rue des Gerbauds.

Le Maire informe le conseil municipal que cette vente nécessitera la réalisation d'une enquête publique et un bornage par un géomètre pour l'attribution d'un numéro cadastral, dont les frais en plus du prix de vente seront supportés par l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la vente de cette portion de terrain d'environ 45 m² pour la somme de quatre vient dix euros net vendeur 90 €,
- INDIQUE que les frais de bornage, enquête publique et autres seront à la charge de l'acquéreur,

8. Questions diverses

Chemins

Un chemin, face au hameau de la Renonfière est à « retracer », suite à la demande d'une exploitante riveraine de ce chemin.
La commission des chemins s'est rendue sur place pour étudier cette demande.
Pour le passage d'engins agricole (tracteur + remorque) il serait judicieux d'élargir la largueur du chemin. Mais cette opération nécessiterait la réalisation d'un bornage. Qui paierait ce dernier. Le demandeur ou la commune ?
Une discussion au sein du conseil municipal s'ouvre . Elargir la largueur de ce chemin ou bien le laisser dans son tracé initial comme il existe actuellement au cadastre (soit sur une longueur de 150 mètres et une largeur de 8 mètres) ?
Dans un premier temps nous attendons un devis du géomètre.

Cimetière Prissac

Mme Vannier demande la possibilité d'installer de nouvelles poubelles plus grandes.

La question sur l'entretien du cimetière suite à l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires se pose à nouveau. Peu de solutions viables existent à part celle du désherbage manuel qui reste fastidieuse.
Le conseil municipal demande à M. le Maire de solliciter des entreprises en espaces verts afin qu'elles nous établissent des devis pour l'entretien du cimetière 2 fois par an (Pâques et Toussaint).

Cabinet médical

Le Maire informe le conseil municipal que le docteur Mureau est favorable pour venir effectuer des permanences au cabinet médical de Prissac deux jours par semaine avec une infirmière Asalée pour soutenir le médecin dans certains actes médicaux.

Le Maire informe également le conseil municipal avoir lancé une consultation auprès d'architectes pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment communal de l'ancienne agence postale en maison de santé. Ce projet permettra d'installer l'équipe du docteur Mureau ainsi que 2 dentistes dont celui de Prissac et d'autres praticiens.
En fonction des besoins une extension de ce bâtiment est envisageable.
Dans le cadre de ce projet de maison de santé la CDC MOVA apportera à la commune de Prissac une aide de 25 %. D'autres financements seront étudiés.

Vol au stade municipal

Le Maire informe le conseil municipal qu'à nouveau un vol a été commis dans les bâtiments du stade municipal avec fracturation de la porte d'entrée de la buvette. Le Maire préconise l'installation d'une porte métallique et la mise en place de caméra de surveillance. Pour cela la ligne téléphonique devra être rétablie.

Tour de table

M. Montiège demande que la commune rebouche les nids de poule situés rue des Gerbauds et sur la place rue du foyer près de la salle Gaston Chérau.

M. Biardeau demande où en est le projet de construction d'un atelier mécanique. Le Maire informe le conseil municipal que la CDC MOVA est toujours dans l'attente du dossier d'étude du demandeur.

Mme Vannier demande la possibilité d'enlever l'arbre qui se trouve au milieu de la place rue du Foyer car il gène la circulation. Cela sera fait par les employés communaux.

Elle demande également que les employés communaux procèdent au nettoyage des gouttières remplis de feuilles à la salle Gaston Chérau.

Concernant les illuminations de noël dans le centre bourg.
Afin de réduire les consommations en électricité préconisées par l'Etat, seuls les derniers luminaires, moins énergivores, seront installés et pendant une période plus réduire (du 10 décembre au 10 janvier).

M. Jouot informe le conseil municipal de la réunion du conseil d'école du 19 octobre.
Le cycle piscine pour les élèves de Prissac va prochainement démarrer. Un employé communal sera mis à disposition de l'école pour accompagner les professeurs.

6 décembre, 20h : prochaine réunion de conseil municipal

Levée de séance 22 h 45